

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE

--

CONSEIL ECONOMIQUE & SOCIAL

--

DEUXIEME LEGISLATURE

PREMIERE SESSION ORDINAIRE 1970

AMELIORATION DE LA DISTRIBUTION DES BIENS  
DE CONSOMMATION EN COTE D'IVOIRE ET  
PROMOTION DU COMMERCE IVOIRIEN

\* \* \*

AM U I I

ADOPTE PAR LE CONSEIL ECONOMIQUE & SOCIAL  
AU COURS DE SA SEANCE PLENIERE  
DU 30 MAI 1970

\* \* \*

## LE CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL,

VU la lettre n° 69/PR-SG-cf du 3 Février 1970 le saisissant pour avis du texte relatif à l'AMELIORATION DE LA DISTRIBUTION DES BIENS DE CONSOMMATION EN COTE D'IVOIRE ET LA PROMOTION DU COMMERCE IVOIRIEN,

APRES AVOIR ENTENDU le rapport présenté par Monsieur DELAFOSSE Maurice au nom de la Commission Spéciale,

## C O N S I D E R A N T :

- QUE plus de 85 % de l'économie moderne de la Côte d'Ivoire appartient exclusivement à des étrangers et que cette situation peut paraître dangereuse à brève échéance ;
- QUE de nombreux ivoiriens, conscients de ce problème, souhaitent que ce pourcentage aussi sévère, pouvant à juste raison être vu comme une mainmise de l'étranger sur l'économie ivoirienne, soit revu, modifié et ramené à des proportions raisonnables dans lesquelles la part des ivoiriens sera plus une participation qu'une subordination ;
- QUE certaines activités peuvent être réservées aux nationaux ;

## E S T I M E :

- NECESSAIRE une refonte de toute la législation sur les sociétés commerciales et industrielles en Côte d'Ivoire ;
- INDISPENSABLE la création d'une organisation bancaire tendant à faire accéder rapidement les ivoiriens aux circuits commerciaux de distribution en Côte d'Ivoire ;

.../...

- Les solutions préconisées dans le projet de réforme dépourvues de la souplesse nécessaire à la réalisation concrète des objectifs recherchés et qu'elles sont contraires à l'épanouissement de l'initiative privée ivoirienne si l'Etat seul doit en supporter toutes les charges ;
- QUE la formation pratique et moderne de commerçants ivoiriens, sous-entend beaucoup d'efforts, de sacrifices et que les bénéficiaires doivent avoir des qualités bien précises telles que : dynamisme, esprit d'initiative et goût du risque professionnel, etc...

II M E T      L E      U O E U      :

- QUE soient étudiées de toute urgence d'autres formules en faveur des commerçants.

\* \* \*  
\* \* \*